

# CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et  
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

## PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

---

### REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Yan Ouellette, Pascale Lidji, Nathalie Picard, Anne-Marie Bilodeau

### REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Josée Rouleau

### REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon-Pierre Hébert, Catherine Chayer, David Hamel

### REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello

### REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

### PUBLIC

Raymonde Gomis

### SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 7ème rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2020-2021  
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 11 mai 2021,  
à 19 heures, sur la plateforme *Zoom*

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame la présidente ouvre la séance à 19 heures. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Josée Rouleau ( <u>CCSÉHDAA/21-05/01</u> ).
3. Période de questions du public	Madame Raymonde Gomis ne demande pas la parole.
4. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2021	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de monsieur Simon-Pierre Hébert ( <u>CCSÉHDAA/21-05/02</u> ).
<p>5. Consultation</p> <p>6.1. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)</p>	<p>Les membres du CCSÉHDAA se penchent sur la consultation qui leur est soumise. 3 propositions sont soumises afin de modifier l'ordre de priorité du paragraphe 4.1. du document de consultation. Ces propositions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 (a-c-b-d-e);</li> <li>- 2 (a-d-b-c-e);</li> <li>- 3 (a-b-d-c-e).</li> </ul> <p>La proposition 2 récolte la majorité des voix.</p> <p><b>(<u>CCSÉHDAA/21-05/03</u>)</b></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> par sa résolution #CA20/21-03-065 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 16 mars 2021, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage,</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CCSÉHDAA est répondant à ladite demande de consultation;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les membres du CCSÉHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Picard et RÉSOLU à la majorité</b> par les membres du CCSÉHDAA d'adopter les critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2022-2023 soumis par le Service de l'organisation scolaire, avec les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>QUE l'ordre de priorité prévu au paragraphe 4.1 soit modifié de la façon suivante :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>« [...] <i>Pour l'élève dont l'école de quartier offre ce service, la priorité sera accordée dans l'ordre à :</i></li> <li>a) <i>l'élève référé par le centre local de services communautaires (CLSC) de son quartier, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ou un partenaire du réseau de la santé et des services sociaux;</i></li> <li>b) <u><i>l'élève résidant à une adresse dont le code postal a été identifié par le Ministère comme économiquement défavorisé (si disponible);</i></u></li> </ul> </li> </ul>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>c) <u><i>l'élève n'ayant pas fréquenté de manière assidue un service de garde reconnu (milieu familial, CPE, garderie subventionnée ou non);</i></u></p> <p>d) <u><i>l'élève ne parlant pas français à la maison;</i></u></p> <p>e) <i>l'élève résidant ailleurs sur le territoire d'appartenance de l'école. [...];</i></p> <p>➤ <b>QU'AU</b> paragraphe 5.1 f), une priorité soit insérée après le point 4, soit : « Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – L'élève ayant un code de difficulté ou un plan d'intervention. »;</p> <p>➤ <b>QUE</b> le terme « CLSC » dans le document soit remplacé par « CIUSSS ».</p> <p>(Proposé par madame Nathalie Picard – Proposition adoptée à la majorité)</p>
<p><b>6. Concours du CCSÉHDAA</b></p> <p>6.1. Mot du sous-comité</p>	<p>La coordonnatrice du sous-comité en charge du concours du CCSÉHDAA mentionne que madame Levert a communiqué avec le Service des communications du CSSMB. Suite à cet entretien, celui-ci a proposé de prendre différentes photos sur les sites Web des écoles, ou sur Clic, pour élaborer une banderole. Madame Levert souligne qu'il était difficile de faire quelque chose avec le peu de photos reçues. C'est pourquoi le Service des communications a proposé d'aller chercher des projets ayant eu lieu dans nos écoles. Elle souligne que le Service des communications est bien placé pour les connaître car ils les ont déjà publicisés. Il ne s'agissait pas de refaire nécessairement la même banderole. Madame la directrice mentionne que la semaine des personnes handicapées se déroulera la première semaine du mois de juin et qu'un « diaporama » pourrait être produit à cette occasion. Les projets des écoles pourraient défiler par le biais des gens du concours CCSÉHDAA. Elle indique qu'une grande visibilité pourrait être donnée à l'évènement (téléviseurs des écoles,</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>réseaux sociaux, etc.). Madame Levert demande si le CCSÉHDAA accepterait d’aller chercher des projets ayant impliqué des élèves HDAA dans des circonstances autres que celles du concours. Elle souligne que ce qu’il sera possible de faire sera limité, dans le cas contraire, étant donné le matériel à disposition.</p> <p>Madame la présidente soutient qu’elle serait à l’aise avec la proposition du Service des communications en autant qu’il soit capable d’avoir des projets ayant été élaborés par des élèves HDAA. Elle ajoute qu’il s’agit de la clientèle que le CSSÉHDAA représente.</p> <p>Madame Levert soumet l’idée d’identifier les participants du concours avec une étoile ou une pastille pour souligner leur contribution. Elle ajoute qu’une mention « participant au concours 2021 du CCSÉHDAA » pourrait y être insérée. Un membre suggère qu’une photo de la « mosaïque » soit composée des noms des écoles d’où proviennent les photos en guise de remerciements.</p> <p>Les membres du CCSÉHDAA conviennent d’aller de l’avant avec les propositions de madame Levert et du Service des communications du CSSMB. Le produit fini ayant été diffusé sera présenté aux membres du CSSÉHDAA en juin prochain.</p>
<p><b>7. Rapports et informations diverses</b></p> <p>7.1. Correspondance</p>	<p>Madame la présidente signale qu’un courriel a été envoyé aux membres du CCSÉHDAA au sujet de l’annonce du ministre de l’éducation relative à la conclusion de son « Rendez-vous pour la réussite éducative : l’éducation au-delà de la pandémie ». Elle rappelle que le CCSÉHDAA a remis un Mémoire de 5 pages traitant des trois axes de la réussite scolaire. Madame la présidente souligne avoir assisté à la <a href="#">conférence de presse de monsieur Jean-François Roberge</a>. Elle mentionne que de belles annonces ont été faites mais que plusieurs questions n’ont pas obtenu de réponses. Le détail au niveau des camps pédagogiques n’a pas été donné (quand, où, comment). Un délégué mentionne que les élèves du primaire ne seront pas vaccinés avant 2022. Il ajoute qu’il est dommage que le ministre ait totalement oblitéré ce qui va arriver avec ces élèves.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.2. Retour sur le congrès annuel virtuel de l'Institut TA du 24 au 26 mars 2021</p>	<p>Madame la présidente indique que les résumés des conférences auxquelles ont assisté mesdames Vassilaros, Lidji et Rochette ont été déposés sur le site de partage OneDrive du CCSÉHDAA. Les participantes du CCSÉHDAA au congrès annuel de l'ITA présentent leur conférence « coup de cœur ». Madame Lidji évoque une conférence présentée par madame Mélanie Bazin traitant du Trouble Développementale de Coordination (TDC). Madame Bazin est ergothérapeute à l'hôpital de Montréal pour enfants (responsable de la clinique du TDC) et membre du CP du CSSMB. Madame Rochette résume une conférence traitant de la douance ayant été présentée par madame Isabelle Champagne, enseignante au CSSMB. Madame Vassilaros commente une conférence intitulée « C'est possible, un projet innovant favorisant l'apprentissage chez les jeunes TSA » présentée par mesdames Marie-Aimée Lamarche (étudiante candidate au doctorat à l'UDM) et madame Nathalie Plante (personne ressource au Service régional de soutien et d'expertise à l'intention des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme). Madame la présidente prie les membres du CCSÉHDAA de ne pas diffuser le document en lien avec cette conférence ayant été déposé sur le site de partage OneDrive. Elle souligne que celui-ci doit rester à l'interne. Elle soutient que la participation des membres du CCSÉHDAA au congrès annuel de l'ITA est importante et encourage les membres à y assister l'an prochain.</p>
<p>7.3. Congrès annuel virtuel de la FCPQ du 25 au 29 mai 2021</p>	<p>Mesdames Nathalie Vassilaros et Katherie Rochette ainsi que monsieur Gnahoua Zoabli assisteront au prochain congrès de la FCPQ. Madame la présidente souligne qu'un retour sur leur participation au congrès sera effectué en juin prochain.</p>
<p>7.4. Redoublements – Suivi</p>	<p>Il est mentionné que madame Levert a déjà présenté le suivi de ce point lors de la rencontre du mois d'avril dernier. Le point est retiré.</p>
<p>7.5. Activités de la présidence</p>	<p>Madame la présidente n'a aucune activité particulière à signaler outre celles mentionnées précédemment.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.6. Échos du conseil d'administration du CSSMB</p>	<p>Les membres du CA du CSSMB ont adopté l'octroi du contrat de construction pour l'agrandissement des écoles Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont et Lajoie. Le PTRDI 2022-2025 a été adopté. Le CA a modifié le Plan de déploiement des classes de maternelles 4 ans. Il est expliqué qu'il a été décidé de fermer certains points de services et d'en ouvrir dans d'autres écoles où il y avait de la place et de la demande afin d'optimiser la disponibilité pour les maternelles 4 ans. Il fut question de l'établissement du transport de courtoise (tarifs pour l'année 2021-2022) et du transport scolaire du midi. La Politique relative aux contributions financières assumées par les parents et les élèves a été adoptée. La bonne collaboration du CSS et du CP dans l'élaboration de cette Politique a été soulignée.</p>
<p>7.7. Comité de parents</p>	<p>Le CP a tenu sa dernière rencontre le 29 avril dernier. Monsieur Paul St-Onge, DGA (Formation professionnelle/Formation générale des adultes/Services aux entreprises) a répondu aux questions des membres. Monsieur le DGA a annoncé 542 cas (élèves et membres du personnel) de COVID-19 en date du 29 avril et 249 groupes fermés. Madame la présidente souligne que 55% des cas sont des variants. C'est la Santé publique qui prend la décision de fermer une classe. Elle indique que les parents bénévoles œuvrant dans les écoles ne sont pas inclus dans la vaccination. Malheureusement, plusieurs parents bénévoles n'ont pas pu entrer en action (bibliothèques, etc.). Monsieur St-Onge a déclaré que les ressources matérielles sont un enjeu pour les prochaines années (construction des nouvelles écoles, coûts des matériaux, mise à niveau des infrastructures. Il fut également question du taux de plomb dans l'eau des écoles. Madame la présidente relate que <a href="#">résultats des tests effectués dans les écoles</a> sont disponibles sur le site Web du CSSMB. Elle mentionne que 41 écoles sur 85 ont remplacé leurs filtres pour l'eau. Elle ajoute que tous les filtres d'eau ayant à être remplacés le seront pour la fin du mois de mai. Il fut également question de la douance. Un membre mentionne qu'il a été demandé au DGA comment a été distribué la somme ayant été attribuée par le ministère. Madame Levert soutient que les informations étaient précises et qu'elle pourra reparler de cette question lors d'une prochaine rencontre. Madame la présidente signale que six consultations étaient à l'ordre du jour de la rencontre du CP. Elle annonce que la</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.8. Suggestions de conférences pour le Comité de parents</p> <p>7.9. Méthodologie de communication aux parents d'élèves HDAA</p>	<p>représentante du sous-comité du CP au Comité consultatif de transport a annoncé que les vignettes destinées aux autobus pour signaler une clientèle ÉHDAA ont été apposées dans les véhicules. Madame Vassilaros rappelle que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) avait présenté ce projet de vignettes aux membres du CCSÉHDAA en début d'année scolaire. Elle ajoute que certaines étiquettes signalent également la présence d'une clientèle en bas-âge dans les autobus. La prochaine séance du CP se tiendra le 20 mai 2021.</p> <p>Madame la présidente invite les membres du CCSÉHDAA à lui faire parvenir leurs suggestions pour des conférences pouvant être offertes par le CP.</p> <p>Madame la présidente mentionne qu'il semble parfois arriver que les messages se transmettent plus ou moins facilement entre les directions d'établissement et les parents d'élèves HDAA. Elle souligne qu'une réflexion pourrait être menée à ce sujet afin d'améliorer la communication. Étant donné l'heure tardive, madame Vassilaros reporte ce point.</p>
<p><b>8. Varia</b></p> <p>8.1. Conférences conjointes avec le CP en début d'année scolaire</p>	<p>Un membre indique que le CP a le loisir de planifier la présentation d'une conférence en septembre prochain tant et aussi longtemps que celle-ci n'engendre aucun frais. Il explique que le nouveau CP ne sera pas en fonction avant le mois d'octobre et qu'il n'est pas possible de lui imposer une obligation financière qu'il n'a pas adoptée. Il évoque une collaboration du CCSÉHDAA et du CP afin de présenter une conférence de madame Levert traitant du Plan d'intervention. Madame la directrice indique avoir été contactée par la coordonnatrice du Comité Intégration et Conférences du CP à ce sujet. Elle ajoute avoir accepté d'effectuer une présentation, accompagnée de conseillères pédagogiques, le 20 septembre prochain. Elle mentionne avoir également discuté d'une conférence traitant du passage du primaire au secondaire qui concernerait la clientèle ÉHDAA et régulière. Celle-ci serait présentée au mois de novembre prochain. Madame Levert souligne qu'elle aura probablement l'assistance d'un collègue pour le volet relatif à la clientèle régulière. Madame la présidente signale que la dernière séance du CP 2020-2021 se tiendra le 10 juin prochain alors que celle du CCSÉHDAA ne se tiendra que le 21 septembre. Elle soutient que le</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>budget du CCSÉHDAA pourrait permettre de couvrir d'éventuels frais. Elle ajoute qu'il s'agit d'une belle occasion de rejoindre le plus de parents possibles en travaillant conjointement avec le CP. Madame Vassilaros estime que de recevoir de l'information sur les Plans d'intervention dès le mois de septembre peut aider beaucoup de parents. Un membre déclare que le CCSÉHDAA pourrait facilement s'engager à couvrir le coût éventuel de la présentation d'une conférence sur les Plans d'intervention. Madame Levert mentionne qu'il serait intéressant de procéder à une courte présentation du CCSÉHDAA lors de cette conférence.</p> <p>Il est mentionné que le CCSÉHDAA pourra adopter une résolution visant à couvrir les frais associés à la conférence traitant des Plans d'intervention en juin prochain. Un membre suggère que l'invitation pour cette conférence mentionne que celle-ci est présentée conjointement par le CP et le CSSÉHDAA.</p>
<p><b>9. Levée de la séance</b></p>	<p>La séance du CCSÉHDAA du 11 mai 2021 est levée à 21 heures 15.</p>

**Liens utiles :**

<https://www.institutta.com>